Design *in* Translation

VIAL, Stéphane, Court traité du design, Sonita Dhuez

VIAL, Stéphane, *Court traité du design*, 2010 ; rééd. Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, 2014.

À une époque où l'on entend partout parler du Design, Stéphane Vial, chercheur et philosophe français, traite dans son livre *Court traité du design*, la définition du concept du design : qu'est-ce que le design ? Quelle est sa place à notre époque ? Quels sont ses effets ?

« Le design est avant tout une pratique de pensée[1] », répond Stéphane Vial après avoir retracé les enjeux possibles du design. Car « ce qui est important dans le design, ce n'est pas l'apparence de l'objet mais sa capacité à produire des effets qui conditionnent l'expérience[2].» En effet, l'auteur met en lumière trois dimensions de l'effet du design. Il y a premièrement « l'effet ontophanique » par lequel le design « augmente la qualité de l'expérience vécue ». Puis l'auteur cerne « l'effet callimorphique », c'est-à-dire ici tout ce qui est relié à la beauté de la forme, ou à donner de la beauté aux formes qui n'en n'ont pas. Enfin, il y a « l'effet socioplastique » c'est-à-dire ici « un effet de réforme social en créant de nouvelles formes matérielles ».

Dans son ouvrage, Stéphane Vial adopte une approche philosophique, théorique et historique, à travers huit chapitres où il s'appuie sur des grands noms du design tels Walter Gropius, Joe Colombo, Vilèm Flusser, ou Henry Cole, pour ce citer que quelques exemples.

Il montre d'abord que le design est assez paradoxal. Il est employé différemment en fonction des personnes. Pour Ettore Sottsass, « le design est une façon de discuter de la vie, de la société, de la politique, de l'érotisme, de la nourriture et même du design[3] .» Il donne ainsi l'étymologie du terme « design », le faisant remonter au terme latin « designare », et il explique que certaines personnes utilisent mal ce terme, en l'employant comme adjectif, par exemple. Il différencie l'artiste du designer, car si « L'art pose des questions. Le design propose des solutions[4] ». En partant des arts décoratifs de William Morris et l'industrie d'Henry Cole, Stéphane Vial tente de trouver le point clé du design : « et si cette rencontre des arts décoratifs et de l'industrie, d'abord sous forme de *rejet*, n'est pas encore la naissance du design, elle en est l'origine. Car le design a désormais un *projet* : celui de créer un monde meilleur[5] ».
Stéphane Vial souligne plusieurs aspects du design tels son utilisation « Où l'on déconstruit et reconstruit le mot ''design[6] ''», sa place dans le marketing « ils ont inventé le syndrome du designer : sentiment de complicité avec le capitaliste, soumission, coupable aux impératifs de la société de consommation, acceptation résignée de l'économie du marché, renoncement à l'idéal de transformation de la société[7] », et ses effets qui, paradoxalement, constituent la quiddité du design.

© Design in Translation
téléchargé le 2025-07-19 10:31:22, depuis le 216.73.216.248

De ce livre, nous pouvons retenir le concept « effets du design », un concept venu tout droit de notre auteur Stéphane Vial, qu'il résume en trois critères : effet ontophonique, effet callimorphique, effet socioplastique. Il précise bien ici « *effet* est à entendre ici comme un concept phénoménologique pris au sens d'une éclosion créatrice de l'apparition, d'une dynamique inventive de la manifestation[8] ». De ce concept en est tiré un autre, celui de l'ontophanie où le design « propose intentionnellement de nouvelles ontophanies qui font de l'objet de nouvelles expériences à vivre[9] ». Vial défend en outre le concept de « design thinking » où « le design est avant tout une pratique de penseur ou une méthode de pensée[10] ».

Dans son *Court traité du design*, Stéphane Vial apporte sa définition du design. Le design n'est plus seulement des produits manufacturés, mais « le concept de design s'est élargi aux *solutions*[11] ». De plus, comme l'indique Mads Nygaard Folmann « l'ouvrage de Stéphane Vial constitue notamment une contribution majeure à ce que l'on pourrait appeler la *phénoménologie* du design, cette expression désignant une approche s'intéressant à la manière dont le design, dans ses formes multiples et sa capacité à créer les surfaces tactiles et visuelles du monde moderne, affecte, structure et encadre notre expérience[12] ». À nos yeux, il se situe ainsi dans la lignée de Don Norman qui, dans *The design of everyday things*, met aussi l'accent sur la conception des objets du quotidien, permettant ainsi une facilité d'usage des produits.

Sonita, DHUEZ, Licence 3 « Design, Arts, Médias », Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021-2022.

---

1. Stéphane VIAL, *Court traité du design*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, 2014, p. 2.
2. Mads Nygaard FOLMANN dans la préface du *Court traité du design*, *op. cit.*, p. XI.
3. Ettore Sottsass, abordé dans le *Court traité du design*, *op. cit.* p. 1 ; cité par Marie-Haude CARAËS, « Pour une recherche en design », Azimuts, n°33, p. 39.
4. Citation de John MAEDA, *Court traité du design*, rop. cit., p. 44. 4
5. Stéphane VIAL, *Court traité du design*, *op. cit.*, p. 11.
6. *Ibidem.* p. 5.
7. *Ibid.* p. 17.
8. *Id.* p. 35.
9. *Id.* p. 37.
10. *Id.* p. 50.
11. Mads Nygaard FOLMANN dans la préface au *Court traité du design*, *op. cit.* p. I.
12. *Ibidem.* p. X.

© Design in Translation
téléchargé le 2025-07-19 10:31:22, depuis le 216.73.216.248